

A ce titre, l'acceptation de l'adhésion à la CHARTE ADMIS SERVICES comme équivalence APSAD pour toutes soumissions aux Appels d'Offres de notre Institution, relatifs à la pose et maintenance des extincteurs, sera dorénavant reconnu comme capacité technique et professionnelle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations,

Le Chef de Service Sécurité,



Guy CLAMY